



CABINET SAMAMA

EXPERTCOMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris
COMMISSAIRE AUX COMPTES Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Numéro d'Organisme de Formation : 11 92 07276 92
Email : eric.samama@samexpert.fr

SPEDIDAM

SOCIETE CIVILE A CAPITAL VARIABLE

SIEGE SOCIAL : 16, rue Amélie - 75007 PARIS

R.C.S.PARIS 344 175 153

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

42, rue Louis Calmel 92230 GENNEVILLIERS Tel : 01 47 94 26 97

18, rue René Aperre 92700 COLOMBES

Membre d'une Association Agrée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
SIRET 380 205 120 00013 NAF 6920Z

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société SPEDIDAM tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donne une image du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, comme indiqué dans l'annexe comptable intitulé "Faits caractéristiques", le litige entre votre société et l'ADAMI, dont l'existence avait été précédemment signalée, a trouvé un terme au cours de cet exercice, un accord étant intervenu entre les deux sociétés en octobre 2016.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

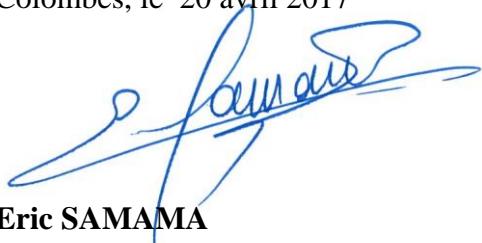
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Colombes, le 20 avril 2017



Eric SAMAMA
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Versailles
18 rue René Aperre
92700 COLOMBES

Comptes annuels aux 31/12/2016 joints (25 pages) :

Bilan dont le total est de 150 208 860 €

Compte de résultat dont le total des produits est de 4 853 614 €

Et des charges de 4 853 083 €

Annexe